

## Partage des dossiers patients informatisés

# Concept novateur à Mons

Le CHU Ambroise Paré à Mons a décidé de mettre à disposition de tous les médecins généralistes et spécialistes de la région qui le souhaitent, l'ensemble de ses dossiers patients informatisés. Cette démarche sans arrières pensées, selon sa direction, s'inscrit dans une politique d'informatique médicale globale entamée il y a déjà six ans au sein de l'hôpital.

**A**vec ce nouvel outil à visée thérapeutique unique en Wallonie, l'institution hospitalière montoise dispose désormais d'un système informatique médical que d'aucuns qualifient déjà d'«avant-gardiste». Baptisé sous le nom de BDoc, celui-ci est appelé à «révolutionner la gestion des dossiers patients» au sein du CHU Ambroise Paré, en ce sens que le système reprend aujourd'hui la quasi-totalité des informations médicales concernant les patients ayant subi des examens médicaux ou séjourné dans l'hôpital. «De quasi rien en 2002, autrement dit seulement

*quelques applications permettant l'accès aux protocoles de laboratoire ou de radiologie, on y trouve quasi tout en 2007», se félicite Marco Turco, directeur informatique et des investissements ayant œuvré à la mise en place du système. De sorte qu'il s'agit d'une base de données complète du parcours médical de tous les patients au sein du CHU Ambroise Paré, reprenant l'ensemble des consultations, examens et opérations, les notes de médecins spécialistes, résultats labo, clichés de radiographie, lettres de sortie... Une «mine d'or» d'un point de vue médical, accessible de surcroît en*

temps réel, et que la direction de l'institution a décidé d'ouvrir extra-muros en la mettant à disposition des médecins généralistes et spécialistes de la région. L'accès ne leur sera ouvert qu'après en avoir fait la demande via le site web de l'hôpital ([www.hap.be](http://www.hap.be)) auprès du médecin-directeur, qui conserve un droit de veto, et uniquement aux dossiers des patients avec lesquels ils sont en relation de soins. Cet accès sera cependant limité dans le temps, mais renouvelable. Les patients gardent, pour leur part, l'entière liberté d'accorder ou de refuser les droits d'accès à leur dossier médical,

